



Jean Pierre VALLERY
Délégué Syndical Central GDF SUEZ S.A.
Portable : 06 16 26 59 04
Email : jean-pierre.vallery@gdfsuez.com

Quand un marché de dupes, signé par quelques O.S, tue le droit des salariés et donne la gueule de bois !

Force Ouvrière n'a pas apposé sa signature début janvier 2013 sur l'accord avec le MEDEF qui instaure la flexibilité.

Qu'en est-il ?

Le grand gagnant, qui peut s'en féliciter, reste le patronat qui peut donc dorénavant modifier, par accord majoritaire, les obligations liées à un plan social supprimant de fait deux sections du code du travail, rien que cela. Supprimée aussi l'obligation de faire un PSE, si plus de 10 salariés refusent un accord compétitivité-emploi.

FO Énergie et Mines déplore ainsi qu'on autorise un employeur à fixer l'ordre des licenciements selon les compétences des salariés en instituant un traitement dangereux et subjectif qui va générer de nombreux contentieux avec un nouveau barème, jugé trop faible qui minimise les indemnités.

Cet accord n'apporte donc aucune avancée sauf une fois de plus pour le Patronat et ne fera en aucun cas reculer la précarité.

D'autres attaques le caractérisent :

- « Théoriques » contre la place de la procédure et celle du contrat individuel.
- « Dangereuses » avec le CDI intermittent, la mobilité interne, le court-circuit des plans sociaux, les « accords de maintien dans l'emploi », de compétitivité.
- « En trompe-l'œil » avec les contrats courts, le temps partiel, la formation professionnelle, la complémentaire santé.
- « Mesquines » pour finir avec le blocage des dommages et intérêts aux prud'hommes, la prescription des heures supplémentaires après 3 ans...

Vous l'aurez compris, tout ce que contient cet accord ne sert pas vos intérêts !

Cet accord, qui n'en est pas un en fait, est un compromis de minorité signé par 3 syndicats : CFDT, CGC et CFTC. **Pourquoi ?**

Il y a 8 syndicats dans notre pays : FO, CGT, FSU, UNSA, SOLIDAIRES, CGC, CFTC, CFDT et FORCE OUVRIERE. Seulement 5 ont été associés par le MEDEF à la négociation et nous constatons que les 3 syndicats qui ont signé sont largement minoritaires. En effet, depuis 2008, la loi établit que la majorité n'est plus basée sur le nombre de syndicats signataires mais sur leur représentativité. Ce seuil était fixé jusqu'en 2012 à 30 % mais à partir de 2013 il est passé à 50 %.

Mais le plus drôle est à venir car lorsque le texte sera examiné par les parlementaires, deux des signataires (CGC et CFTC) n'appartiendront plus, à moins d'un miracle, au club des syndicats habilités à signer des accords nationaux car non représentatifs.

Quoi qu'il en soit, ces 3 syndicats totalement minoritaires, n'auraient pas dû se fourvoyer en signant et ce sont leurs adhérents qui aujourd'hui, devant l'ampleur des dégâts, devraient les inciter à ne pas le ratifier et à réintégrer l'unité syndicale favorable aux intérêts des salariés.

Cette flexibilité est l'ennemi de l'emploi car elle aboutira à plus de chômage et de travailleurs pauvres, difficultés qui vont de pair car **qui ne sait pas que lorsque les droits aux licenciements augmentent, ceux augmentent de fait ? En parallèle, il est question de désindexer les retraites et d'augmenter la taxe d'habitation...**

Ne croyez surtout pas que si votre situation n'est pas trop mauvaise aujourd'hui, elle ne se dégradera pas rapidement demain ! Pensez à vos enfants qui rencontrent des difficultés d'emploi ! Ce n'est qu'en vous mobilisant que nous pourrons nous opposer à cette dégradation du code du travail, de l'emploi, des conditions de travail. Pour cela, vous aurez l'occasion de vous exprimer en fin d'année lors des élections de représentativité et nous serons à vos côtés.

Ne cédez pas au découragement ni à la démobilisation, cet accord n'est pas encore entériné et nous proposons une alternative :

- Revoir le code du travail mais pour garantir l'emploi.
- Revoir les salaires et une meilleure répartition avec le capital.
- Améliorer les droits dans les entreprises, la santé et l'hygiène.
- Développer la sécurité sociale.

Tout cela avec la pérennité des droits syndicaux et des Institutions Représentatives du Personnel.

A GDF Suez, nous devons également nous mobiliser pour ne pas subir le plan Perform 2015 sans contreparties, pour améliorer le climat social, pour avoir des perspectives de carrière.

Ce n'est pas en culpabilisant les salariés et, en détruisant le code du travail, que la performance économique reviendra.

La **Solidarité**
a de l'**Avenir**

